

Programme de subventions en environnement – Volet citoyen (remplace le « *Programme de soutien financier offert aux citoyens en GMR* »)

1. Composteurs

Remboursement de 60\$ pour l'achat ou la construction d'un composteur.

L'achat doit obligatoirement être effectué chez un commerçant dont l'établissement est situé sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Maximum d'un remboursement par adresse et par période de 5 ans.

2. Biodigesteurs

Vente et installation du biodigesteur à un prix de 30 \$, ce qui correspond à une subvention de 70 % sur le prix d'achat.

L'installation est effectuée pour les demandes individuelles seulement, sous réserve des disponibilités de l'équipe de la MRC.

3. Couches lavables

Remboursement de 75 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 200 \$ pour l'achat ou la confection de couches lavables. Maximum d'un remboursement par enfant (12 mois et moins).

Inclus les couches-inserts, les couvre-couches, les culottes d'entraînement à la propreté, les couches de piscine, les sacs de transport imperméables, et les tissus servant à confectionner les couches.

L'achat doit obligatoirement être effectué chez un commerçant dont l'établissement est situé au Québec.

4. Sous-vêtements d'incontinence lavables

Remboursement de 75 % du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour l'achat ou la confection de sous-vêtements d'incontinence lavables.

L'achat doit obligatoirement être effectué chez un commerçant dont l'établissement est situé au Québec.

5. Produits menstruels lavables

Remboursement de 75 % du coût d'achat jusqu'à concurrence de 150 \$ pour l'achat ou la confection de produits menstruels lavables. Maximum d'un remboursement par personne et par période de 5 ans.

Comprend les culottes et serviettes sanitaires lavables et les coupes menstruelles (*Diva Cup*), ainsi que le tissu servant à confectionner des culottes et serviettes.

L'achat doit obligatoirement être effectué chez un commerçant dont l'établissement est situé au Québec.

6. Herbicyclage

Remboursement de 75 % du coût d'achat, jusqu'à un maximum de 50 \$ pour des lames déchiqueteuses permettant d'herbicycler (tondeuse et tracteur), ainsi que pour l'achat d'une tondeuse manuelle.

L'achat doit obligatoirement être effectué chez un commerçant dont l'établissement est situé sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

7. Filtres à microfibres

Pour chaque tranche de 1 250 \$CAD investi, le GRAME réserve 10 filtres (trousse de montage incluse) aux citoyens du territoire du participant. Les citoyens pourront enregistrer leurs commandes directement sur la page web du GRAME, qui se chargera de la gestion des demandes et de l'envoi des filtres jusqu'à épuisement des inventaires. Les citoyens demandeurs n'ont qu'à payer les taxes de vente du filtre, soit environ 22,50 \$CAD. Le GRAME s'occupe d'une portion du prix du filtre et des frais de livraison. Le prix original du filtre (taxes et livraison comprises) étant à 260 \$CAD, la municipalité endossera environ 48 % des coûts, le citoyen de 8,5 % et le GRAME 43,50%.

Critères d'admissibilité

- Le demandeur doit résider sur le territoire d'une municipalité de La Haute-Côte-Nord ou de la communauté Innue d'Essipit.
- Achat auprès d'une entreprise établie au Québec, dans les 12 mois précédant la demande.
- Le demandeur ne peut recevoir une aide financière de sa municipalité et de la MRC (il peut recevoir l'aide de l'une ou l'autre).
- Les programmes se terminent lorsque les fonds prévus au budget seront écoulés, ou sur avis de la MRC.

Documents à fournir

- Preuve de résidence (compte de taxes, compte d'hydro-électricité);
- Preuve de naissance (pour la subvention aux couches lavables seulement);
- Preuve d'achat; et
- En cas de confection maison, photo de l'objet construit/confectionné (composteur, couches lavables, culottes et sous-vêtements mensuels).

SYNTHÈSE DES SUBVENTIONS

Programme	Coût admissible	Modalités particulières
Composteurs	100 % du coût d'achat jusqu'à 60 \$ (incluant les taxes)	Maximum 1 remboursement par personne et sur 5 ans
Biodigesteurs	Vente 30 \$	Maximum 1 remboursement par personne et sur 5 ans
Couches lavables	75 % du coût d'achat jusqu'à 200 \$ (incluant les taxes)	Maximum 1 remboursement par enfant (12 mois et moins)
Sous-vêtements d'incontinence lavables	75 % du coût d'achat jusqu'à 200 \$ (incluant les taxes)	Maximum 1 remboursement par personne et sur 5 ans
Produits menstruels lavables	75 % du coût d'achat jusqu'à 150 \$ (incluant les taxes)	Maximum 1 remboursement par personne et sur 5 ans
Herbicyclage	75 % du coût d'achat jusqu'à 50 \$ (incluant les taxes)	Maximum 1 remboursement par personne et sur 5 ans
Filtres à microfibres	Le citoyen ne paye que les taxes de vente (22 \$). Achat directement sur le site web du GRAME.	Géré par le GRAME